

Centre Communal d'Action Sociale de WAVRANS SUR L'AA

Procès verbal de la Séance du Conseil d'Administration
en date du **28 OCTOBRE 2019**

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Président

Présents : M et Mmes

Julien DELANNOY, BOIN Eveline, HENDRICK Olivier, Philippe DUMONT, Chantal CUEGNET, Fabienne CAPELLE, Fernande ANNE, Anne-Marie COQUEMPOT, Murielle LEFEBVRE, Gérard CHOCHOY, FOUACHE Séverine, THUILLIEZ Michel

Absent excusé : CASTIER Vincent

La Commission Administrative

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion du 29 juin 2019, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président souhaite ajouter à l'ordre du jour l'étude d'une demande de secours exceptionnel. Les membres acceptent.

Il souhaite signaler qu'une habitante s'est manifestée le 08 juillet dernier en Mairie pour obtenir le secours du 14 juillet. Le Conseil d'Administration est informé qu'un courrier de refus pour demande tardive lui a été adressé. Elle y a été invitée à prendre contact avec le CCAS dès novembre afin de pouvoir solliciter le secours de Noël.

La date du 15 novembre 2019 est validée comme date limite de dépôt des demandes de secours de Noël. Cette date sera communiquée via le bulletin municipal distribué début novembre, elle est également indiquée sur le site Internet de la commune et fait aussi l'objet d'un affichage dans les différents panneaux d'information communaux.

Colis de Noël 2019

Monsieur le Président rappelle que la distribution se fera le jeudi 19 décembre 2019. Comme habituellement, celle-ci se fera durant l'après-midi.

Toutefois, Madame FOUACHE travaille cet après-midi là et souhaiterait de ce fait pouvoir disposer de ses colis prêts dès le matin. Ses colis seront en conséquence préparés prioritairement. Les colis du secteur 13 qui n'auront pas pu être distribués dès le matin par Madame FOUACHE le seront l'après-midi par d'autres membres du CCAS.

Il en va de même pour Monsieur HENDRICK qui rencontre des difficultés pour remettre l'intégralité de ses colis durant une demi-journée.

Il est fait le point sur les personnes éligibles au colis et sur chaque secteur de distribution. 87 couples et 87 personnes seules se verront remettre un colis. Chaque année, un colis double supplémentaire est commandé et préparé. Ce qui porte leur nombre à un total de 175, soit 5 de plus qu'en 2018.

L'on dénombre également 6 colis pour les personnes hospitalisées ou placées.

Monsieur le Président dresse la liste du contenu du colis 2018 et invite les membres du CCAS à donner leurs avis.

Après discussion, seront conservés les composants suivants :

- La coquille
- La bûche (avec une préférence pour les parfums café et praliné)
- La conserve de fruits et celle de légumes
- Le Porto
- Les endives
- Le pot de miel
- Le paquet de Tuc
- Le cake
- La pintade
- Le boudin

Des demandes de prix seront effectuées pour ces articles.

Aussi, une nouvelle proposition sera demandée à Douss Heure pour les chocolats et Madame LEFEBVRE se propose de relever les prix des chocolats et des bûches chez Aldi.

En ce qui concerne le fromage, des prix seront également relevés chez Leclerc. Les membres du CCAS souhaiteraient l'un des fromages suivants : Cousteron, Chaussée aux moines, Port Salut.

La coquille distribuée l'année dernière était beaucoup trop sèche, il est estimé opportun de discuter avec l'Atelier Delannoy de la possibilité d'avoir des coquilles fraîches.

Pour la composition du colis des personnes hospitalisées, il est proposé de garder les mêmes produits qu'en 2018 : un paquet de gaufres sèches, un paquet de Napolitain, des galettes bretonnes, des sablés des Flandres, des mini roulés à la fraise, des gaufrettes, des madeleines, une boîte de chocolat et quelques clémentines.

Pour ce qui est des madeleines, il serait plus judicieux qu'elles soient emballées individuellement.

Les prix seront relevés en magasin puis examinés lors de la prochaine réunion.

Demande de secours exceptionnel

Un administré s'est présenté en Mairie car ne peut s'acquitter dans l'immédiat d'une facture émanant de la Mairie d'un montant de 600.00 euros. Celle-ci correspond à l'achat d'une place de colombarium.

Après étude de sa situation, les membres du CCAS n'estiment pas souhaitable d'attribuer une aide financière au demandeur.

Ils demandent toutefois que soit demandé un délai ou un échéancier à la perception de Lumbres pour que l'intéressé puisse étaler sa dette. Un accord tentera d'être trouvé avec le Trésor Public.

Divers

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un courrier a été adressé à un habitant qui loue une terre au CCAS alors qu'il n'exerce plus le métier d'agriculteur. Aussi, le bail est encore conclu au nom de sa mère, ce qui pose un souci du point de vue du Trésor Public.

Il apparaît que la terre est en réalité occupée par Monsieur VANIET, agriculteur à Wavrans-Sur-l'Aa. Afin de régulariser la situation, il a été convenu qu'un nouveau bail soit directement conclu entre le CCAS et Monsieur VANIET. La famille du locataire actuel adressera à cet effet un courrier de demande de résiliation de bail au CCAS.

Il est donné lecture des remerciements de Madame ANNE, membre du CCAS, suite au décès de son époux.

Fait à Wavrans sur l'Aa, le 29 octobre 2019

Le Président,
Julien DELANNOY

